

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

Rabat, le 05 octobre 2018

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Département des Pêches Maritimes porte à la connaissance du public, que les résultats d'analyses effectuées par l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) au niveau de la zone conchylicole classée **Oum Toyour-Chouika** relevant de la circonscription maritime d'Essaouira dénotent la présence de toxines marines dans les coquillages à des teneurs anormales.

A la lumière desdits résultats, il a été décidé d'interdire la récolte et la commercialisation des coquillages issus de la zone conchylicole classée **Oum Toyour-Chouika** relevant de la circonscription maritime d'Essaouira, et ce jusqu'à épuration totale du milieu.

En conséquence, il est recommandé aux consommateurs de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels). Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique.

Directrice des Industries de la  
Pêche Maritime

Signé : Sabah LAZRAQ

